

## FICHE ADHERENT ET CONDITIONS D'ADHESION

**A RETOURNER A L'INSTITUT SMART GRIDS**  
**Adresse email : [contact@institutsmartgrids.com](mailto:contact@institutsmartgrids.com)**

### ADHERENT

Nom de l'entité :

.....

Adresse : .....

.....

Code Postal ..... Ville.....

Code APE : .....

Téléphone : .....

Site Internet : .....

N° identification (SIRET - N° Waldec pour une association) : .....

Acceptez-vous de recevoir des informations par mail de l'Institut Smart Grids ? Oui  / Non

### REPRESENTEE PAR :

<i>Mandataire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Nom		
Prénom		
Fonction		
<i>Tel Fixe</i>		
Mobile		
<i>Mail</i>		

Fait à : ....., le ...../...../.....

Cachet de l'adhérent

Signature du représentant légal

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ASSOCIATION

### I. Pourquoi adhérer

En nous rejoignant, vous ferez partie des membres de l'Association Institut Smart Grids qui a pour objectif de pérenniser et accélérer les collaborations entre acteurs, au service du développement des compétences, des projets et de la compétitivité des membres dans le domaine des Smart Grids. L'ambition de l'Institut Smart Grids est de contribuer au développement économique des territoires et de répondre aux enjeux de la transition énergétique en s'imposant comme la référence des Smart Grids à travers 3 axes :

- formation ;
- développement technologique et industriel ;
- développement économique en France et à l'International.

Votre adhésion vous permettra de :

- participer à la vie de l'association :
  - assemblées générales ;
  - commissions thématiques ;
- recevoir notre newsletter (qui peut relayer vos actions à de nombreux contacts) ;
- bénéficier d'un relai de visibilité sur le site de l'Institut Smart Grids ;
- bénéficier d'une mise en relation avec les autres membres ;
- bénéficier de l'expérience des autres membres ;
- participer :
  - aux événements de l'Institut Smart Grids ;
  - aux réponses à Appel à Projet et Appels d'offres ;
  - aux réceptions de délégations étrangères lors de study tour pour valoriser votre savoir-faire ;
- vous projeter à l'international.

### II. L'adhésion

#### a. Qui peut adhérer ?

Tout acteur (collectivités, entreprises, associations, particulier...) ayant une activité dans le secteur des Smart Grids et remplissant les conditions d'admissibilité :

- existence d'un siège social ou d'un établissement implanté en France exerçant une activité industrielle, de recherche ou de formation en France en lien avec les Smart Grids ;
- contribution à une démarche contributive pérenne à l'écosystème français,

notamment en matière de création et de maintien de l'emploi ;

- engagement à agir de façon à garantir le bon fonctionnement du marché, le respect des règles du droit de la concurrence.

## b. Le processus d'adhésion

- Contacter l'Institut Smart Grids (adresse email : [contact@institutsmartgrids.com](mailto:contact@institutsmartgrids.com));
- Remplir et signer la fiche d'adhérent et les conditions générales d'adhésion ;
- Attendre l'acceptation de l'adhésion et la facture à régler ;
- S'acquitter du montant de l'adhésion.

## c. Le montant des adhésions

Barème des cotisations 2018 validé en Conseil d'Administration le 3 juillet 2018 :

- Membres Fondateurs : 5 000 €
- Membres Partenaires : 2 000 €
- Membres Adhérents : 1 000 €

## d. Règlement de l'adhésion

L'adhésion est due pour l'intégralité de l'exercice de gestion de l'association Institut Smart Grids, qui, à ce jour, s'entend du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de l'année civile, et ce, quelle que soit la date à laquelle l'adhésion est formalisée au cours de cet exercice.

Elle est adressée à l'Institut Smart Grids, en regard d'une facture d'adhésion établie par l'Institut Smart Grids, par virement ou mandat sur le compte de l'Institut Smart Grids, dont les coordonnées figurent sur la facture d'adhésion.

Dès réception de l'adhésion, et de la présente fiche, l'Institut Smart Grids établira un accusé de réception de l'adhésion, qui vaudra reconnaissance de la validité de la présence de l'adhérent aux Assemblées Générales de l'Association.

## e. Publicité de l'adhésion

L'adhérent, par son adhésion, concède à l'Institut Smart Grids le droit de faire figurer sur tous documents ou production que l'association l'Institut Smart Grids choisirait de réaliser le logo de l'adhérent. Aucune redevance ou droit d'utilisation ne pourra être réclamé à ce titre par l'adhérent.

Pour ce faire, l'adhérent veillera à communiquer à l'Institut Smart Grids (et à tenir à jour en cas de changement) les éléments techniques utiles de sa charte graphique, permettant à l'Institut Smart Grids d'en respecter le contenu.

De son côté, l'Institut Smart Grids s'engage à respecter ces données techniques, et cesser l'utilisation de ces éléments et information dès lors que l'adhérent choisirait de mettre fin à son adhésion, soit au terme de l'exercice de gestion de l'Institut Smart Grids au cours duquel l'adhérent aura formalisé sa décision de quitter l'association.

Cet engagement porte sur les décisions de fabrication de documents et productions que l'Institut Smart Grids choisira de réaliser à compter de cette date, et ne saurait remettre en cause la présence du logo de l'adhérent sur une production déjà réalisée.

### III. La charte déontologique

#### a. Les membres

Les membres, lorsqu'ils agissent pour le compte de l'association, doivent prendre leurs décisions dans l'intérêt de l'association.

Les membres doivent garder à l'esprit l'aspect pédagogique de la démarche. Ainsi ils apportent leur expertise propre afin de sensibiliser les publics cibles dans un souci d'intérêt général.

Chaque membre doit s'interdire de porter atteinte à l'intégrité et à la réputation d'un autre membre soit directement ou indirectement. Chacun des membres cherche à développer les synergies, et projet commun dans le cadre de l'Institut Smart Grids.

#### b. La diffusion des messages

Lors des évènements, les membres s'engagent à communiquer en respectant « l'esprit réseau » de l'association. De plus chaque membre, en tant que représentant de l'Institut Smart Grids, défendra les intérêts et les valeurs de notre association.

#### c. Communication

Chaque membre dispose d'un espace de publication sur le site internet de l'Institut Smart Grids. Ce sont les membres qui fournissent la présentation de leur activité ainsi que le logo. L'Institut Smart Grids peut également relayer les évènements, les actions... en lien avec les Smart Grids, de ses membres si ceux-ci en font la demande.

Il est demandé aux membres de faire autant que possible la promotion de l'association l'Institut Smart Grids: logo de l'Institut Smart Grids sur les sites internet des membres (dans la rubrique partenaire), « publicité » auprès des médias ou d'autres acteurs...

A ....., le.....

Lu et approuvé